

07.12.2011

CP: Les intérêts des producteurs de lait escamotés dans le nouveau paquet laitier

L'accord sur le paquet laitier entre la Commission, le Parlement et le Conseil des Ministres ferme totalement les yeux sur le sort des producteurs de lait

Bruxelles/Hamm, le 7 décembre 2011 : « Les producteurs de lait européens sont amèrement déçus », confie Romuald Schaber, président de l'EMB, en réaction à l'annonce des résultats actuels des pourparlers entre la Commission, le Parlement et le Conseil des Ministres au sujet de la réforme du marché du lait. Ces décisions sont à mille lieues de concrétiser l'objectif de renforcement de la position des producteurs.

Si aucune obligation de contractualisation entre les producteurs et les laiteries n'est instituée au niveau européen et que chaque pays demeure libre de décider d'instaurer (ou non) une obligation, aucune amélioration de la position des producteurs européens ne se dessinera sur le marché, aux dires de Romuald Schaber. Et puisque les décisions politiques prises le 6 décembre prévoient, en outre, l'exclusion a priori des membres des coopératives de tout mécanisme de contractualisation, les laiteries coopératives auront, en l'occurrence, tout le loisir de continuer à comprimer les prix sans le moindre remords.

L'analyse de l'EMB ne s'arrête pas là : même le plafonnement, à 3,5 % (à l'échelon européen) et 33 % (au niveau national), du regroupement des producteurs désireux de négocier en front commun face aux laiteries pose d'énormes problèmes. En effet, les parts de marché détenues par de nombreuses laiteries dépassent déjà très largement ces limites imposées au regroupement. Face à ces laiteries toutes-puissantes, les organisations de producteurs bridées dans leur expansion se voient contraintes de négocier sans véritable capacité de faire contrepoids.

« Lors de l'élaboration de ce compromis entre la Commission et le Conseil des Ministres, les propositions du Parlement européen ont subi un incroyable dépeçage », estime Schaber. En plus de la proposition de relèvement de la limite de regroupement national à 40 % du volume laitier national et de l'obligation de contractualisation étendue à tout le territoire de l'UE, l'agence de surveillance proposée initialement par les eurodéputés manque également à l'appel des ultimes décisions des trois institutions européennes.

La possibilité d'une régulation de l'offre s'appuyant sur le compromis dégagé pour le fromage, qui bénéficie désormais d'une appellation d'origine protégée (A.O.P.) ou d'une indication géographique protégée (I.G.P.), n'est malheureusement qu'un maigre lot de consolation. « Une régulation de l'offre doit pouvoir s'étendre à la totalité du marché du lait, sinon, c'est l'ensemble de la filière et notamment les producteurs qui foncent à tombeau ouvert vers la prochaine crise », affirme Schaber.

Contact :

Relations Presse EMB : Silvia Däberitz (DE, EN, ES) - 0049 2381 4361 200

Pour une version pdf de ce communiqué de presse veuillez cliquer [ici](#)

Trouvez ici le commentaire officiel du commissaire Dacian Cioloș au paquet laitier:

[La réforme de la PAC: des réponses simples à des défis complexes](#)